



## Probleme surelevation de la maison du voisin

Par **DELNIC**, le **18/03/2008** à **13:18**

Bonjour,

Notre voisin vient d'obtenir un permis de construire pour surélever d'environ 1.50 - 2 mètres le toit de sa maison.

1) - Nous habitons en centre-ville dans le fond d'une impasse privée et ce voisin qui habite dans une autre rue doit passer par notre impasse pour réaliser ces travaux. Est-on dans l'obligation de lui laisser l'accès pour que le maçon installe un échafaudage et réalise les travaux pour une durée minimum d'un mois..Comment peut-on se protéger si l'artisan abime le revêtement de sol, le trottoir, ...? Notre impasse étant privée, ces frais sont habituellement à notre charge.

2) - Le mur une fois surélevé d'environ 1.50 - 2 mètres va entrainer une perte de luminosité importante dans notre maison et va nous cacher largement du soleil. Notre maison va donc à notre sens perdre de sa valeur. Ce voisin a-t-il le droit de nous imposer ceci? A t'on un recours possible pour empêcher ces travaux ou obtenir des dédommagement du fait du préjudice subi? Après de quels personnes / organismes pouvons-nous nous rapprocher pour obtenir des informations complémentaires? Merci par avance pour vos conseils. Salutations.